

coutume de Paris comme code. On établissait aussi, sous le nom d'intendant, un fonctionnaire qui était à la fois ministre de la justice, des finances, de la police et des travaux publics. La concession des terres se faisait, comme par le passé, en fiefs et seigneuries, sujettes aux conditions réglées de temps en temps par des édits royaux émanés de France. Les questions de droit féodal, en point de contentieux, étaient jugées par les ordonnances des gouverneurs et intendants.

Le gouvernement ecclésiastique du pays fut d'abord un vicariat apostolique, puis un évêché dont monseigneur de Laval fut le premier évêque. Des séminaires et des écoles furent créés par les soins des évêques de Québec. On continuait à étendre les découvertes auxquelles les missionnaires prenaient la part la plus active, et le pays fit des progrès rapides.

En 1689, la guerre éclata entre les colonies anglaises et françaises, et fut signalée par des chances balancées des deux côtés. Quand je dis que la guerre éclata entre les colonies, je veux référer à l'abandon où se trouvait la Nouvelle-France, laissée à elle-même, libre de se dé-